

Service Eau, Nature et Prévention des risques naturels et routiers
Unité Prévention des Risques Naturels et de la Résilience des Territoires

Bastia, le 31 JUIL. 2026

Le directeur départemental des territoires de Haute-Corse

Référence : SENAP/UPRNRT/TC/2026 - 102
Affaire suivie par : Thierry CAMBOU
Tél : 04 20 06 70 30
Mail : ddt-risquesnaturels@haute-corse.gouv.fr

à

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse

Objet : Contribution pour avis SENAP/PRNRT – AIOT 0100306692 – Création d'un crématorium animalier Lieu-dit U Licettu 20270 ALERIA (parcelle D423)

Ref : Demande d'avis ICPE reçue par e-mail (Gun Environnement) le 17 juillet 2026

Selon le Document Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM), approuvé par arrêté préfectoral n°2B-2025-07-10-00003 en date du 10 juillet 2025, la commune d'Aléria est exposée aux risques naturels suivants :

- inondation par débordement de cours d'eau ;
- submersion marine ;
- feu de forêt ;
- mouvement de terrain ;
- événements météo ;
- transport de matières dangereuses
- séisme ;
- rupture de barrage.

1/ La demande ICPE

Le terrain du projet est situé sur la commune d'Aléria au lieu-dit U Licettu, sur la parcelle cadastrée section OD n°423 classée en zone naturelle Na du PLU. Le projet présenté pour une activité d'équarrissage (ICPE), consiste à aménager une surface d'environ 4760 m² comprenant une surface bâtie d'environ 430 m², une voirie avec des places de stationnement ainsi qu'une aire du stockage, une bâche de stockage de 120 m³ (RIA), un ouvrage de gestion des jus d'incendie (135 m³ minimum), un système de stockage de gaz enterré pour alimenter l'appareil de crémation et un ouvrage de gestion des eaux pluviales (109 m³ minimum)..

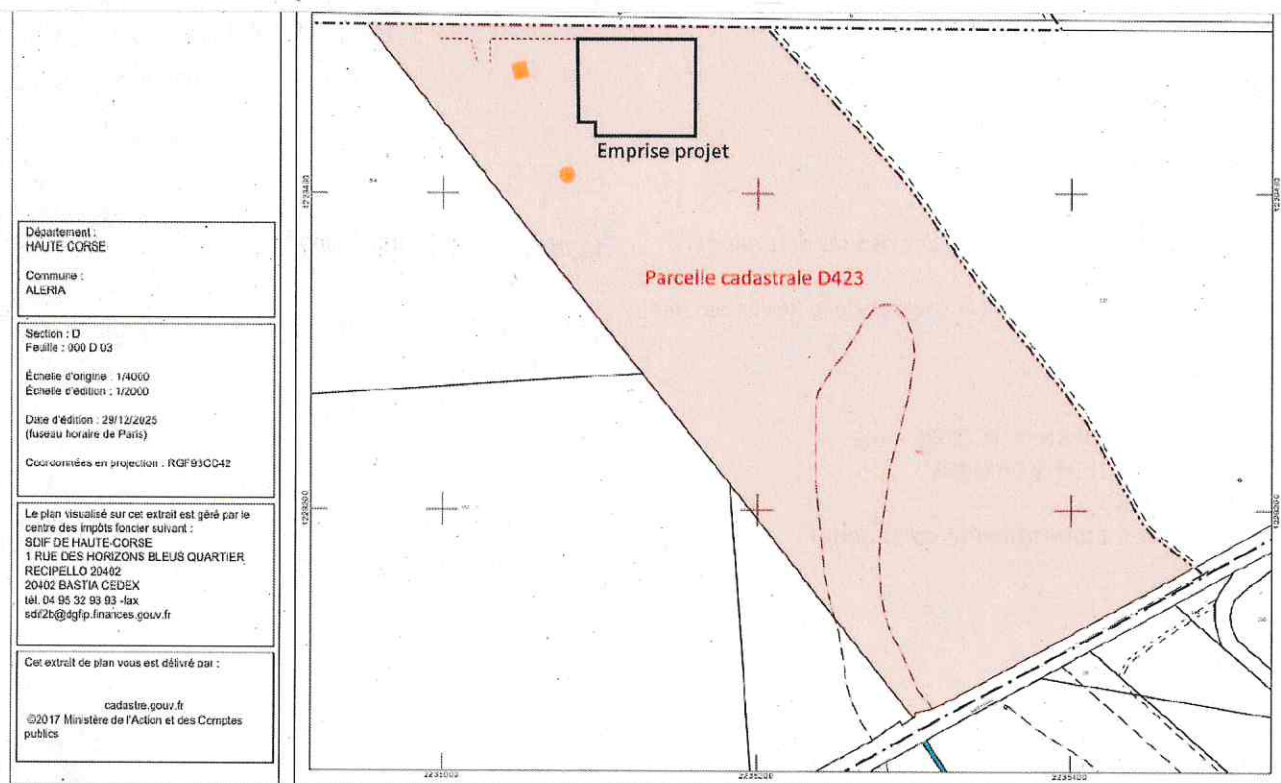


Figure 1 – Situation cadastrale du projet



Photo 1 – Vue aérienne & localisation des prises de vue ci-après

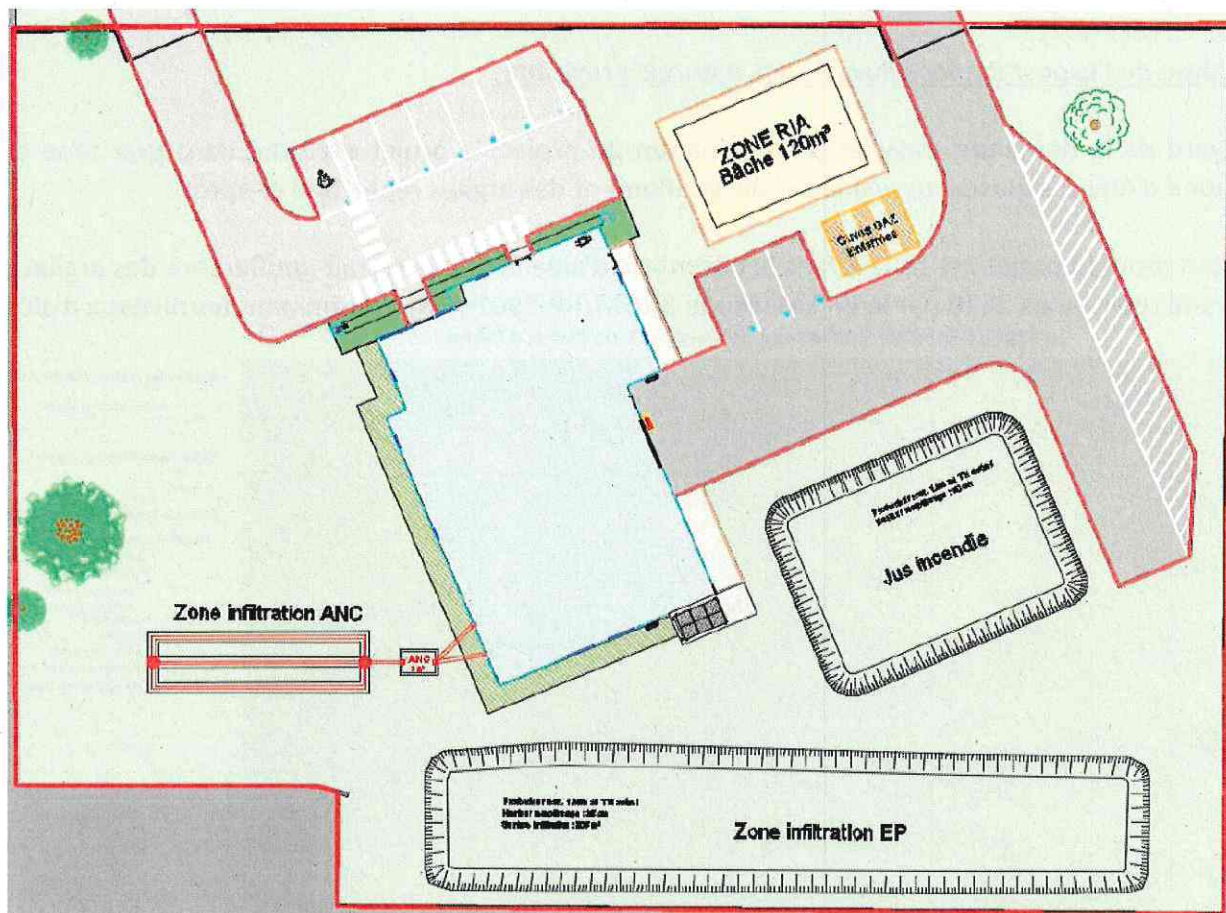


Figure 3 – Extrait du plan de masse AVP

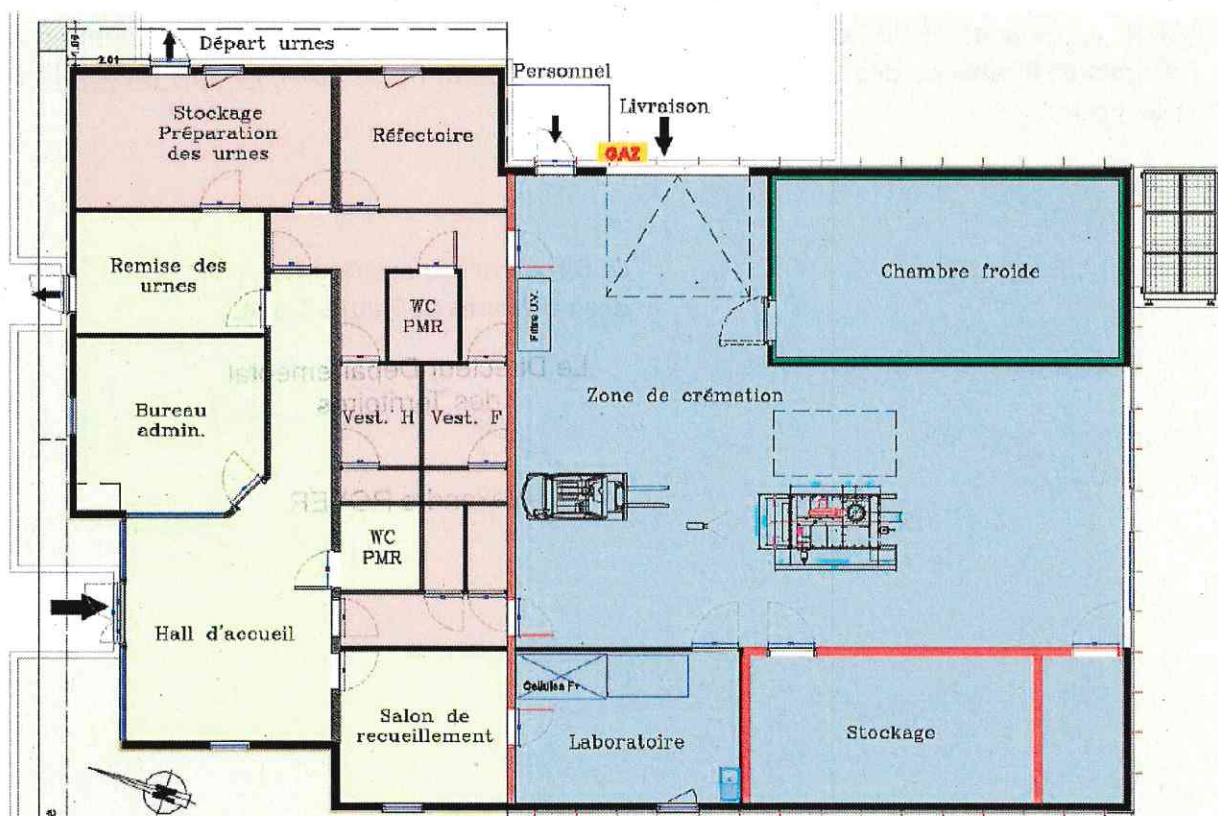


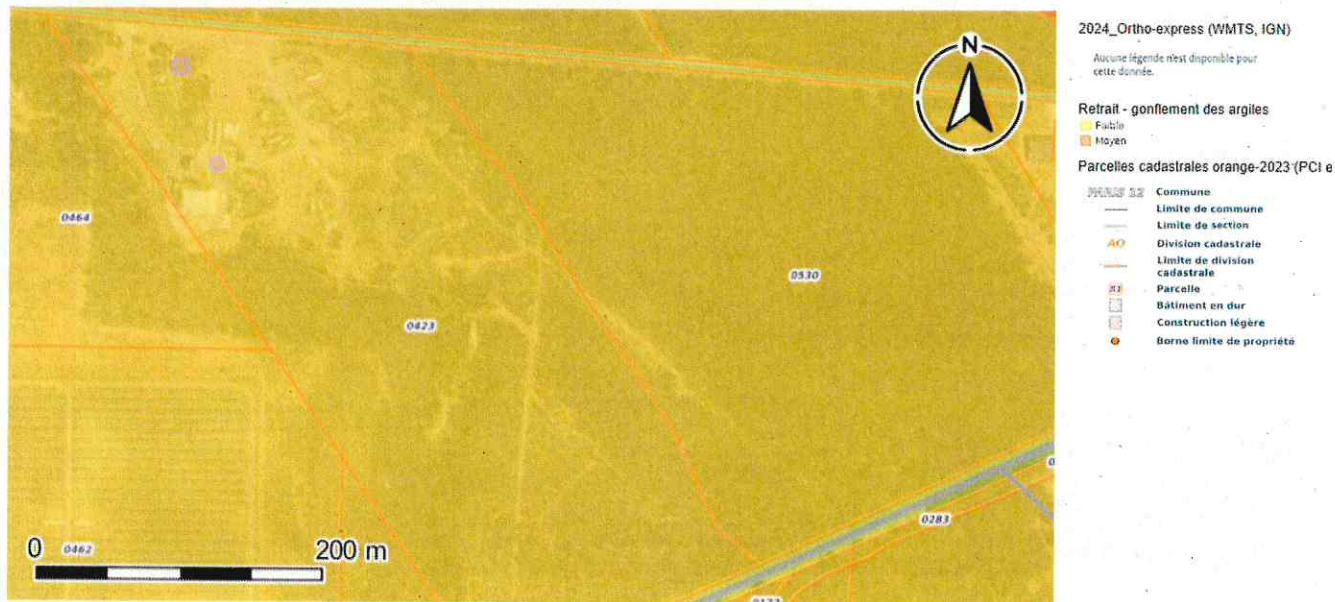
Figure 4 – Extrait du plan de masse bâtiment

2/ Analyse de l'exposition face aux risques naturels prévisibles

Au regard de la demande d'avis et de la situation du projet, le projet est situé dans une zone de la commune d'Aléria exposée au risque retrait-gonflement des argiles répertorié ci-après :

L'implantation du projet est située dans le périmètre d'aléa faible de retrait-gonflement des argiles issu de l'étude réalisée en 2010 par le BRGM (étude BRGM/RP-59013-FR) déterminant les niveaux d'aléa.

Cartographie retrait-gonflement des argiles-Commune d'Aléria



3/ Avis

En conclusion, après analyse de l'exposition de ce projet au risque précité, l'Unité Prévention des Risques Naturels et Résilience des Territoires de la DDT de Haute-Corse émet un avis favorable à la réalisation du projet.

Le Directeur départemental
des territoires de Haute-Corse,

Le Directeur Départemental
des Territoires

Alexandre ROYER